Image not found or type unknown

Demarche achat terrain non constructible

Par **miguyrene**, le **03/03/2009** à **17:57**

BONJOUR
pour l'achat d'un terrain de 536M2 non constructible ,il faut passer chez le notaire,et faire un compromis de vente obligatoire.ou;cela peut se faire entre le vendeur et l'acheteur
merçi beaucoup

Par **Paula**, le **03/03/2009** à **18:50**

Bonjour,

Pour tout achat d'un bien immobilier, il faut obligatoirement passer chez le Notaire. Même si le terrain est inconstructible. Ce sont les mêmes formalités que pour un terrain constructible.

Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés